

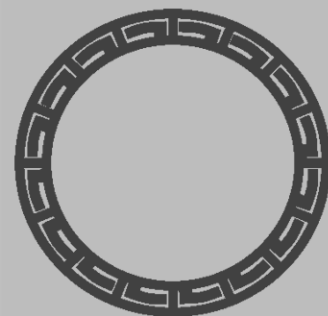
Fiche Signalétique

Essence de lavande aspic

Code de produit: SO-AS0010

Département: autres liants et additifs

C.A.S.:



KAMA
PIGMENTS

Section: 1 Identification

nom du produit :	huile de lavande type naturel
synonyme :	aucun
utilisation du produit :	saveur, fragrance, solvant

Section: 2 Identification des dangers

numéro cas :	non disponible
numéro einecs :	non disponible
numéro fema :	non disponible

Éléments de l'étiquette SGH



Mention d'avertissement

attention

Classe SGH

Corrosion cutanée/irritation cutanée -Cat.2

Liquides inflammables -Cat.3

Sensibilisation cutanée -Cat.1

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables (H226)

Provoque une irritation cutanée (H315)

Peut provoquer une allergie cutanée (H317)

Conseils de prudence

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

dangers physique et chimique:	se référer au paragraphe relatant les propriétés physico-chimiques et les informations réglementaires.
dangers sur la sante :	se référer au paragraphe relatant les données toxicologiques et les informations réglementaires.
dangers pour l'environnement :	se référer au paragraphe relatant les données écologiques et les informations réglementaires.

Section: 4 Premiers soins

contact avec la peau :	se laver a grande eau (eau + savon). changer de vêtements et de chaussures. si une irritation persiste ou tout signe de dommage des tissus apparait, consulter immédiatement un médecin.
contact avec les yeux :	enlever les lentilles de contact. se laver a grande eau pendant au moins 15 min. si une irritation persiste ou tout signe de dommage des tissus apparait, consulter immédiatement un médecin.
ingestion :	rincer la bouche avec de l'eau. obtenir immédiatement un avis médical. ne pas faire vomir.
inhalation :	placer le sujet au repos au grand air. Obtenir immédiatement un avis médical

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

moyens d'extinction	
recommande:	co2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
utilisable:	mousse résistant a l'alcool ne jamais utiliser un jet d'eau direct
feu et risques d'explosion peu communs :	les récipients fermés peuvent accumuler la pression aux températures élevées. si possible, les récipients devraient être refroidis avec un jet d'eau.

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Pour éviter une contamination possible de l'environnement, contenir le matériel renversé. couvrir avec un matériel inerte, absorbant, inorganique et non-combustible, nettoyer et transférer la matière dans un récipient adapte. se débarrasser des déchets selon les règlements environnementaux fédéraux, provinciaux et locaux.

Éviter les flammes nues ou autres sources d'ignition.

Éviter l'inhalation des vapeurs.

Section: 7 Manutention et stockage

Manipulation :	des mesures devraient être prises pour empêcher des matériaux d'être projetés dans les yeux ou sur la peau. ceci devrait inclure le port de lunettes et de vêtements de protection. fumer ne devrait pas être autorisé dans les secteurs où les matières sont manipulées. des cas de combustion spontanée de tissus imbibés par certains produits ont été rapportés maintenir une circulation d'air adéquate dans l'emplacement de travail.
Entreposage :	Entreposer dans des récipients scellés, étanches et de préférence pleins, dans un endroit frais et sec. protéger contre la lumière. examiner la qualité avant l'emploi s'il a été stocké plus de 6 mois. stocker dans le récipient original ou le plus adéquat possible

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

protection respiratoire :	dans des secteurs bien aérés, la protection respiratoire n'est pas normalement exigée ; dans des secteurs confinés ou mal aérés, la protection respiratoire peut être exigée.
protection des mains :	l'utilisation des gants résistants aux produits chimiques est recommandée.
protection des yeux :	l'utilisation des lunettes de sécurité est recommandée.
protection de la peau :	e port de vêtements de protection légers est recommande.
ventilation :	fournir une ventilation adéquate ; utiliser un extracteur au besoin.

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

apparence :	liquide
couleur :	incolore a jaune
odeur :	caractéristique (seuil olfactif : non détermine)
point éclair / cc (°c) :	69°c
solubilité dans l'eau :	insoluble
gravite spécifique (25°c):	0.8780 (typique)
indice de réfraction (20°c):	1.4605 (typique)
point d'ébullition :	> 35°c
pression de vapeur :	non détermine
point de fusion :	non détermine
pression de vapeur :	non déterminé
densité de vapeur :	non déterminé
coefficient de répartition n-octanol/eau :	non déterminé
température d'auto-inflammation :	non déterminé
ph :	non applicable
taux d'évaporation :	non déterminé

Section: 10 Stabilité et réactivité

stabilité:	stable
conditions a éviter:	chauffage excessif, flammes ou autres sources d'ignition.

Section: 11 Données toxicologiques

le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

Section: 12 Données écologiques

pas d'informations ecotoxicologiques connues a ce jour
prévenir la contamination du sol, des eaux de surface et souterraines

Section: 13 Données sur l'élimination

éliminer selon la réglementation fédérale, provinciale et locale

Section: 14 informations relatives au transport

Numéro ONU:	non applicable
RID / ADR, IMDG, ICAO / IATA:	non applicable
polluant marin:	non déterminé

Section: 15 Informations sur la réglementation

classification simdut : D2B / b3 liquide combustible
ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

Section: 16 Autres renseignements

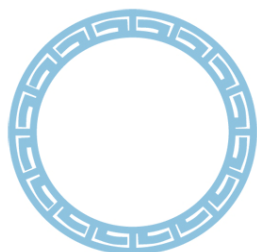
références	fiches signalétiques du manufacturier
préparé par	Kama pigments

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



KAMA
PIGMENTS

Dernière révision: 2016-09-02